



Référence à rappeler: AR/RG/ok

Strasbourg, le 1^{er} septembre 2020

A l'attention des organisations non gouvernementales de jeunesse qui coopèrent avec le Conseil de l'Europe

Nous avons le plaisir de vous informer que la procédure de candidatures à l'organisation d'activités en coopération avec les Centres européens de la jeunesse pour le 2^e semestre 2021 est ouverte. Ces activités concernent surtout des sessions d'études et des « projets spéciaux ». Veuillez trouver ci-joint les conditions spécifiques et les critères de participation.

Le programme d'activités pour 2021 sera basé sur les priorités et orientations de programme décidées par le Conseil mixte sur jeunesse pour 2020 - 2021. Nous vous invitons à soumettre des propositions d'activités qui rentrent dans les résultats attendus suivants :

1. L'accès aux droits :

- Une session d'étude sur la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2016)7 sur l'accès des jeunes aux droits ;
- Une session d'étude sur la poursuite du programme Jeunesse d'éducation aux droits de l'homme, y compris l'information et l'éducation en matière de médias conduites auprès des enfants et des jeunes ;
- Une session d'étude sur le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile pour les jeunes et les organisations de jeunesse.

2. La participation des jeunes et le travail de jeunesse :

- Une session d'étude sur la participation politique et sur la liberté d'association des jeunes ;
- Une session d'étude sur la promotion des organisations de jeunesse à mettre en œuvre les principes de la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;
- Une session d'étude sur la qualité et la méthodologie de l'éducation non formelle dans les activités des organisations de jeunesse.

3. Sociétés inclusives et pacifiques :

- Deux sessions d'étude sur l'égalité de genre avec une approche intersectionnelle ;
- Deux sessions d'étude sur la participation des jeunes roms et d'autres groupes minoritaires avec une approche intersectionnelle ;
- Deux sessions d'étude sur l'inclusion sociale des réfugiés et des migrants.

Vous pouvez trouver davantage de détails concernant chaque résultat attendu à l'adresse suivante <https://www.coe.int/en/web/youth/priorities> et dans le formulaire de candidature.

Les sessions d'études sont pour le Conseil de l'Europe une façon importante d'associer les jeunes au Programme Jeunesse pour la Démocratie. Elles sont également un moyen concret de soutien aux organisations et réseaux de jeunes, leur permettant notamment de couvrir les coûts de leurs activités et en leur procurant un soutien pédagogique professionnel.

Les organisations et réseaux de jeunes souhaitant présenter une demande d'activité pour le 2^e semestre de 2021 doivent envoyer leur candidature au plus tard le **15 octobre 2020** à l'adresse suivante : eyc.studysessions@coe.int.

Nous espérons que les restrictions relatives à la pandémie du COVID-19 nous permettront de réaliser le programme 2021 selon les attentes, et que les Centres européens de la jeunesse puissent pleinement jouer leur rôle d'institutions pédagogiques pour l'apprentissage interculturel, la coopération et la participation des jeunes. Nous vous invitons à visiter notre site internet pour vous tenir informés de nos actualités : <https://www.coe.int/fr/web/youth/home>

En cas de doute, ou si vous avez besoin d'un conseil, veuillez contacter mes collègues au Service de la jeunesse : eyc.studysessions@coe.int

Nous vous remercions pour votre soutien et votre intérêt pour le Conseil de l'Europe.



Antje Rothemund
Chef de Service